

de hauteur, représenté à droite, et en regard de celui de France, dans un sceau de neuf centimètres sur cinq et demi, est indiqué ainsi dans le texte de la page 345 : « Sceau n° 5, gravé vers 1285. Arch. du royaume, section hist. J. 194. *Jeanne de Navarre*, femme de Philippe IV. — Ecriture majuscule gothique. N° XXXI « de la notice. Date de l'acte 1288 » et à la page suivante on lit :

SIGILVM  
IOHANNNE  
DEI GRACIA FRANCORVM  
ET NAVARRE REGINE  
CAMPANIE ET BRIE  
COMITISSE  
PALATINE

Le sceau, terminé en ogive aux deux extrémités, représente la reine dans une stalle ou niche, entre deux écussons suspendus à des colonnettes, celui à droite : aux armes de France : à 6 fleurs de lis, posées 3, 2 et 1 ; et l'autre à senestre, aux armes de Navarre qui sont des chaînes posées en orle et en sautoir, d'après le texte de la notice XXXI, page 381, explicative de ce sceau.

La planche H a deux contre-sceaux de Charles V ; le premier, n°1\* gravé vers 1364 tenant à un acte de 1367 dont l'écu est *semé de fleurs de lis*, et avant que ce roi les eût réduites à *trois* en 1376 « *en l'honneur de la très Sainte-Trinité* » est-il dit dans ses lettres patentes relatives à la fondation du couvent des Célestins de la Sainte-Trinité, à Limay près de Mantes ; selon une charte des archives de Seine-et-Oise retrouvée par l'archiviste M. Breval et communiquée à M. Borel d'Hauterive archiviste-paléographe qui en a fait l'objet d'une notice